La Municipalité de
Sainte-Élisabeth

Sainte-Élisabeth, le 5 mai 2025

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Une demande d'autorisation de démolition a été faite par madame Karelle Bonin et monsieur Jason Marseille en conformité avec le Règlement 494-2019 sur la démolition du bâtiment résidentiel, et ce, pour l'immeuble suivant :

   Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 2610, rang de la Chaloupe et le numéro de lot 4 781 607 du cadastre du Québec.

2. Le programme de réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition de ce bâtiment, dont presque toutes les structures actuelles sont endommagées, consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale.

3. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de ce bâtiment résidentiel doit faire connaître, par écrit son opposition motivée, au soussigné, au plus tard le dimanche 6 juin 2025, de la façon suivante :

   Par la poste : 2195, rue Principale, Sainte-Élisabeth (Québec) J0K 2G0
   Par courriel : dg@ste-elisabeth.qc.ca

4. Avant de rendre sa décision, le conseil municipal prendra en considération, s'il y a lieu, toutes les oppositions déposées auprès du soussigné.

Marie-France Bisson
Marie-France Bisson

2195, rue Principale
Sainte-Elisabeth Qc J0K 2J0
Téléphone : 450-759-2875